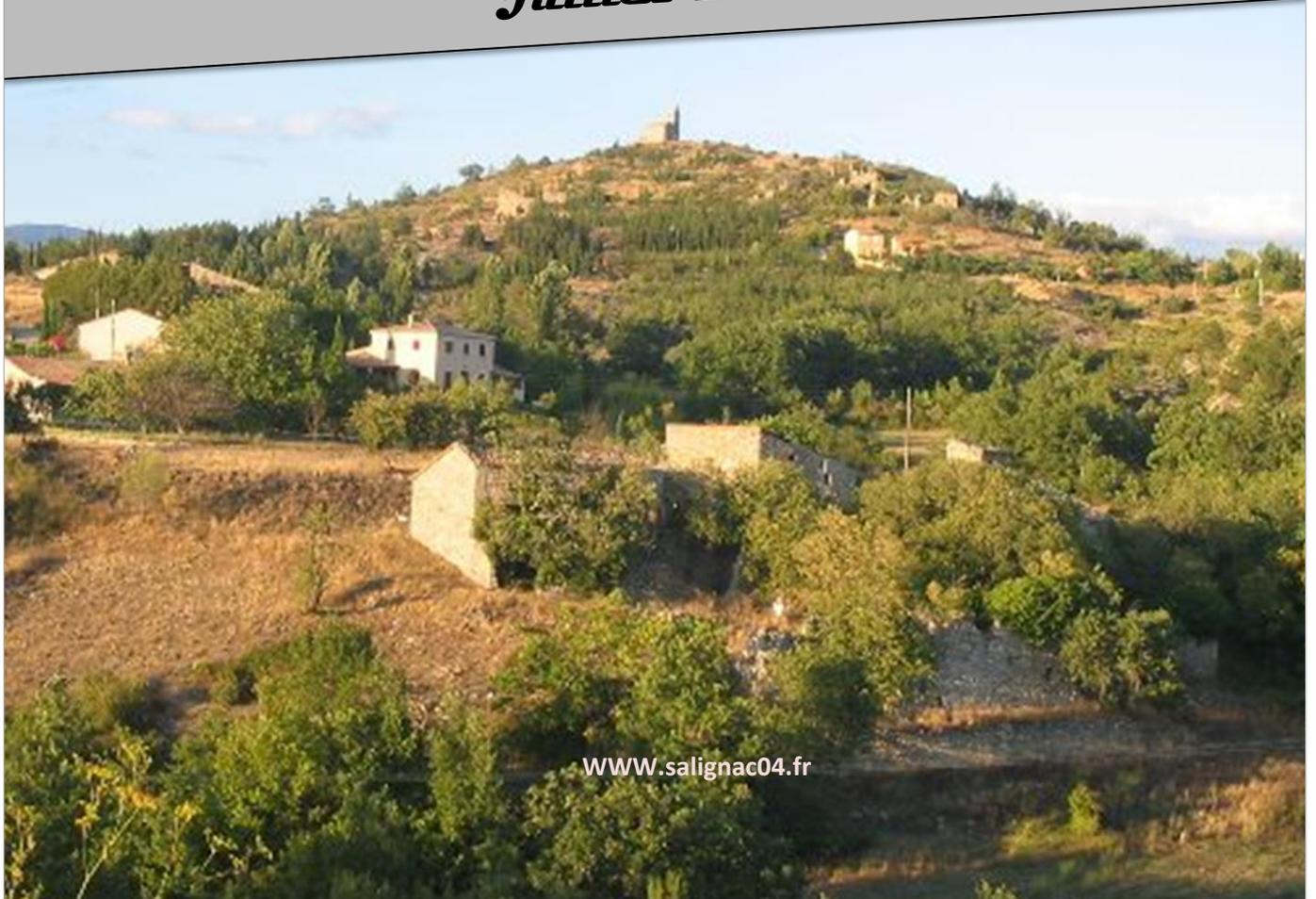




*Bulletin municipal N° 22
Commune de Salignac
Juillet 2016*



Editorial

La sortie de ce bulletin, nous donne l'opportunité de faire le point sur les dossiers en cours et sur les dernières décisions prises en Conseil Municipal.

Quand vous cherchez des renseignements, je vous invite à venir en mairie, car les réseaux sociaux ne sont pas des sources d'information fiables. Ils servent surtout à véhiculer le mensonge et l'intolérance.

Les décisions sont prises en conseil et en toute transparence. Les comptes rendus sont en ligne sur le site et affichés en Mairie, et les délibérations sont également affichées en Mairie.

En un an les dossiers se sont multipliés, aboutissement de l'aménagement du centre village, achat du bâtiment du restaurant et comme leitmotiv le schéma de coopération intercommunale.

Je suis souvent sollicitée pour les incivilités commises sur la commune, dépôt auprès des containers d'ordures ménagères, aboiements des chiens, vitesse excessive des véhicules. Une fois de plus, comme dans presque tous les bulletins, je vous interpelle pour vivre dans le respect de votre voisin, c'est la meilleure garantie de votre propre tranquillité.

Avec un peu d'effort de chacun, du bon sens et du savoir vivre, la période des vacances pourra être profitable pour tous.

Je vous dis à bientôt pour la rentrée,

Bon été à tous.

Chantal CHAIX

Maire de Salignac

Au moment où nous avons fait ce bulletin, nous étions encore dans une période de partage après la coupe d'Europe de football. Mais cela paraît maintenant si loin derrière nous après l'horreur perpétrée à Nice.

Que d'efforts il va falloir faire, pour ne pas se laisser aller sur la pente glissante de la division, de l'amalgame et continuer à défendre nos valeurs, Liberté, Egalité, Fraternité et j'y ajoute Laïcité.

Que d'efforts pour ne pas suivre l'exemple des débats politiques suite à ce drame terrible.

Que d'efforts pour retrouver la cohésion et l'unité nationale dont nous avons tant besoin pour faire face à ce monstre à plusieurs têtes, qui essaie de nous abattre.

Si nous baissons les bras, dans notre mode de vie et de défense de notre démocratie, alors ils auront gagné.

Alors plus que jamais, nous sommes dans la compassion, avec toutes les victimes et leurs familles, et nous allons puiser dans nos réserves de courage pour continuer ce dur combat qui s'inscrit dans la durée, il faut que nous en soyons conscients.

Informations Générales

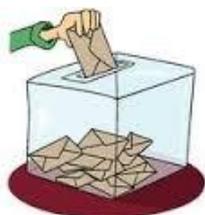
Heures d'ouverture du secrétariat de la mairie :

LUNDI	De 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H
MARDI	DE 13H30 à 17H00
MERCREDI	Fermeture au public
JEUDI	De 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H
VENRDREDI	De 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H



Rappel sur les élections

Des échéances électorales auront lieu courant 2017 (présidentielle Avril/Mai et législatives Juin), les personnes n'étant pas encore inscrites sur les listes électorales doivent passer à la mairie avant le 31 décembre 2016 pour remplir un formulaire, avec un justificatif d'identité et de domicile.



Rappel sur le recensement militaire

Tout jeune français qui a 16 ans (garçon et fille) doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de son anniversaire.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans



Nos amis les chiens



En aucun cas un chien ne pourra être tenu responsable du comportement incivil de son propriétaire !!!

Quand le maître n'est pas là, le chien aboie !



Nous constatons que de plus en plus d'administrés se plaignent auprès de la Mairie des nuisances occasionnées par les aboiements des chiens.

Le chien est un bon compagnon pour l'homme à condition que celui-ci ne soit pas la source de bruit gênant pour le voisinage.

Un arrêté municipal (n° 7/2004) a été pris « Il est formellement interdit de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, gémir, de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour, ou dans un jardin. Les propriétaires sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver la tranquillité du voisinage. »



Nous rappelons également que tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent venir obligatoirement les déclarer en Mairie.

Tous les chiens doivent être tenus en laisse ou enfermés de façon à ce qu'ils ne divaguent pas sur la voie publique. Ils ne doivent pas non plus gêner le voisinage par leurs aboiements.

(Loi 2212-2 du code général des collectivités territoriales et article 213 du code rural)



Quelques rappels nécessaires en ce qui concerne le bruit...

L'arrêté Préfectoral du 25 juin 2001 relatif à la lutte contre les nuisances sonores fixe des règles à respecter que nous nous devons de vous rappeler.



- *Pour les activités non professionnelles*

Tous travaux effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 20H00 du lundi au samedi inclus,

- 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00 les dimanches et jours fériés.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement et le comportement des personnes ne soient pas source de nuisances sonores pour le voisinage.

- *Pour les activités Professionnelles, Artisanales et de Loisirs*

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, des équipements ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, doit interrompre ces travaux entre 20H00 et 7H00 et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.



Règlement de collecte des encombrants

PORTE A PORTE SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

Le SMIRTOM organise la collecte des encombrants.

Conditions de présentation et d'enlèvement :

Les encombrants déclarés en mairie devront être déposés la veille au soir du jour de collecte au plus près de l'entrée, le véhicule doit pouvoir accéder à la propriété. Tout dépôt d'autre nature et en d'autres lieux est assimilable à un dépôt sauvage passible de poursuites au titre de l'article R-632-1 du Code Pénal.



Type d'encombrements collectés :

MOBILIER ET ELECTROMENAGER UNIQUEMENT.

Fréquence de collecte :

1 fois par mois.



TOUS LES 3EME JEUDI DU MOIS.

Réservations/ Demandes d'enlèvement :

*Après de votre mairie en vous inscrivant au 04.92.61.31.28
Au moins 48h avant le passage.*

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagère, (SMIRTOM) a répondu à deux appels à projets nationaux. L'un lancé par éco-emballages : le « plan de relance du tri et du recyclage », l'autre par le gouvernement et le ministère de l'Ecologie, qui s'intitule « zéro déchet, zéro gaspillage ».

*Diverses actions de communication sont menées dont l'une est :
la distribution de sacs de collecte que vous pouvez venir retirer en mairie.*



Le SMIRTOM a implanté un nouveau point de collecte de tri sélectif à l'entrée du village.

Le site de la commune de Salignac est en ligne

MAIRIE DE SALIGNAC
EN PROVENCE



ACCUEIL MAIRIE ▼ URBANISME ▼ TOURISME ▼ ENVIRONNEMENT ▼ VIE PRATIQUE ▼ CONTACT

L'ère du numérique arrive à Salignac avec la mise en place d'un site internet qui regroupe une multitude d'informations pratiques.

En effet, sur : <http://salignac04.fr/> , vous retrouverez toute l'actualité de la vie à Salignac, les comptes rendus de conseils municipaux, la liste des documents à fournir pour certaines démarches(...). Ce site ne demande qu'à évoluer et c'est aussi avec votre collaboration que nous pourrons le faire vivre.

Aussi, vous avez la possibilité d'envoyer des messages qui peuvent contenir des questions et remarques auxquels la mairie se fera un plaisir de répondre.

De plus, il est maintenant possible de recevoir le bulletin d'information par courriel. Pour cela il vous suffit d'en faire la demande sur le site ou à : salignachp@wanadoo.fr.



S.I.V.U eau potable



Le syndicat Intercommunal à vocation unique SIVU Salignac-Entrepierres dont le siège social et le secrétariat sont à Entrepierres, a pour mission de gérer l'approvisionnement et la distribution en eau potable des communes d'Entrepierres et de Salignac.

Les prochaines factures d'eau du S.I.V.U pourront être payées par internet via TIPI.

SIVU SALIGNAC ENTREPIERRES 04200

Tel : 09.62.12.65.45

Fax : 04.92.36.35.76

Mail : sivu@entrepierres.fr



Le service de collecte des eaux usées

C'est la commune qui gère le réseau de collecte des eaux usées ainsi que les deux stations d'épuration présentes sur notre territoire (secteur village/ Jas du Moine/ La Rochette + secteur les Gilotières / Sens).

Afin d'être en conformité avec les nouvelles normes et à la demande des services de l'Etat (Police de l'eau), des travaux ont été réalisés sur les 2 stations. Ces travaux sont aujourd'hui terminés et ont été subventionnés à 80% (50% par l'agence de l'eau et 30% par le Conseil Départemental).

Ces installations sont fragiles et sensibles aux différents réglages. Eric, notre employé technique, passe tous les jours du temps pour régler, entretenir, surveiller afin d'obtenir un pouvoir d'épuration correct. Il est conseillé dans cette tâche par le service Départemental du SATESE.

Une deuxième tranche de travaux concernant le réseau de collecte (longueur d'environ 10km) sera engagée courant 2017 afin de supprimer les entrées d'eaux parasites (eaux de pluie essentiellement) qui sont récoltées par le réseau et vont vers les STEP. Elles nuisent à leur fonctionnement correct. Des accords de subventions (au même taux que les travaux sur les STEP) sont d'ores et déjà obtenus.

Ce service en régie directe communale est doté d'un budget autonome, ce qui signifie que les recettes perçues des redevances facturées aux usagers doivent couvrir les dépenses afférentes au service.

Les frais de fonctionnement de ce service sont croissants (électricité, interventions pour entretien, assurance, traitement des boues) et le Conseil Municipal a donc décidé lors du vote du budget d'augmenter les tarifs qui étaient inchangés depuis le 01/01/2009.



Voici les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2017 :

- Abonnement annuel par logement 35.00 € (contre 33.00€ avant)*
- m³ d'eau assainie 0.90 € (contre 0.81 € avant)*
- Pour toute nouvelle construction la participation pour le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est de 14.00 € le m² de surface taxable constructible à compter du 01/05/2016.*



Transport scolaire

Mise en place d'une participation financière au transport scolaire

Le conseil municipal de Salignac, réuni le 13 juin 2016, a décidé, à l'unanimité, la mise en place d'une participation des familles au transport scolaire.

Après un large débat, une majorité des conseillers municipaux (9 voix Pour / 3 pour une autre proposition / 1 abstention) a retenu les tarifs suivants par trimestre scolaire :

- 1er enfant 15.00 €
- 2ème enfant 10.00 €
- 3ème enfant et plus 5.00 €

L'inscription des élèves sera prise pour l'année scolaire entière même si le paiement se fera de façon échelonnée par trimestre (1er trimestre au 30/09 – 2ème trimestre au 31 janvier – 3ème trimestre au 30 avril).

A titre indicatif, un enfant inscrit au transport scolaire, quelle que soit la fréquentation du service, coûte par an :

- 298.00 € au Département,
- 107.00 € à la Commune.

Ce qui a été possible par le passé ne l'est plus actuellement. Les communes doivent maintenir les services avec des dotations de fonctionnement de l'Etat en constante baisse (pour notre commune : - 7950 € en 2015 / - 26 176 € en 2016). Malgré cette situation, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés cette année. Il nous a paru plus juste de faire participer les usagers d'un service.

Nous avons tous conscience des charges de plus en plus lourdes demandées aux familles mais le rôle du conseil municipal est aussi d'anticiper et de prendre les décisions qui permettront le maintien des services.



Les travaux

Du centre village

APRES de nombreuses années de réflexions par les équipes municipales qui se sont succédées,

APRES de nombreuses heures à confectionner, compléter, défendre les dossiers de demandes de subventions qui ont été obtenues alors qu'aujourd'hui elles deviennent de plus en plus périlleuses à décrocher,

*APRES deux procédures d'appel d'offres très règlementées pour choisir
Le maître d'œuvre qui étudiera le projet,
Les entreprises qui réaliseront les travaux,*

APRES la mise en concurrence de différents établissements bancaires pour trouver les meilleures conditions d'emprunts,

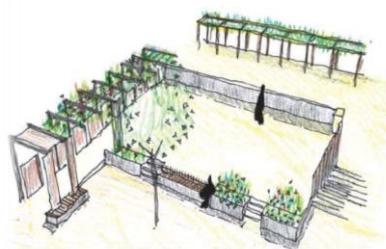
Le chantier d'aménagement et de sécurisation de la traversée du centre village a commencé.

Dans ces travaux, la volonté du conseil municipal est

D'une part, de trouver des solutions à divers problèmes qui se posent lors de la traversée du centre village (vitesse excessive, création d'espaces piétons et mise en sécurité, création de places de stationnement, etc...),

D'autre part, de revitaliser et dynamiser ce secteur de la commune (aménagement de la place entre la mairie et l'église, création d'un espace extérieur couvert polyvalent qui pourra servir lors de rassemblements, festivités, spectacles, marchés de producteurs, aménagements paysagers pour créer un lieu convivial où l'on aura envie de s'arrêter, d'échanger, etc...),

Les plans d'aménagement sont affichés dans le hall de la mairie et à la disposition de tous.



Vue volumétrique du belvédère en plongée haute



Vue volumétrique du belvédère depuis la place basse

En ce qui concerne le financement de ces travaux, l'article paru dans la presse ne mentionnait que le coût total. Nous allons vous préciser le détail de son financement :

Coût des travaux 720 000.00 € ht
(La commune récupère la tva sur les investissements l'exercice suivant)

Subventions /Participations

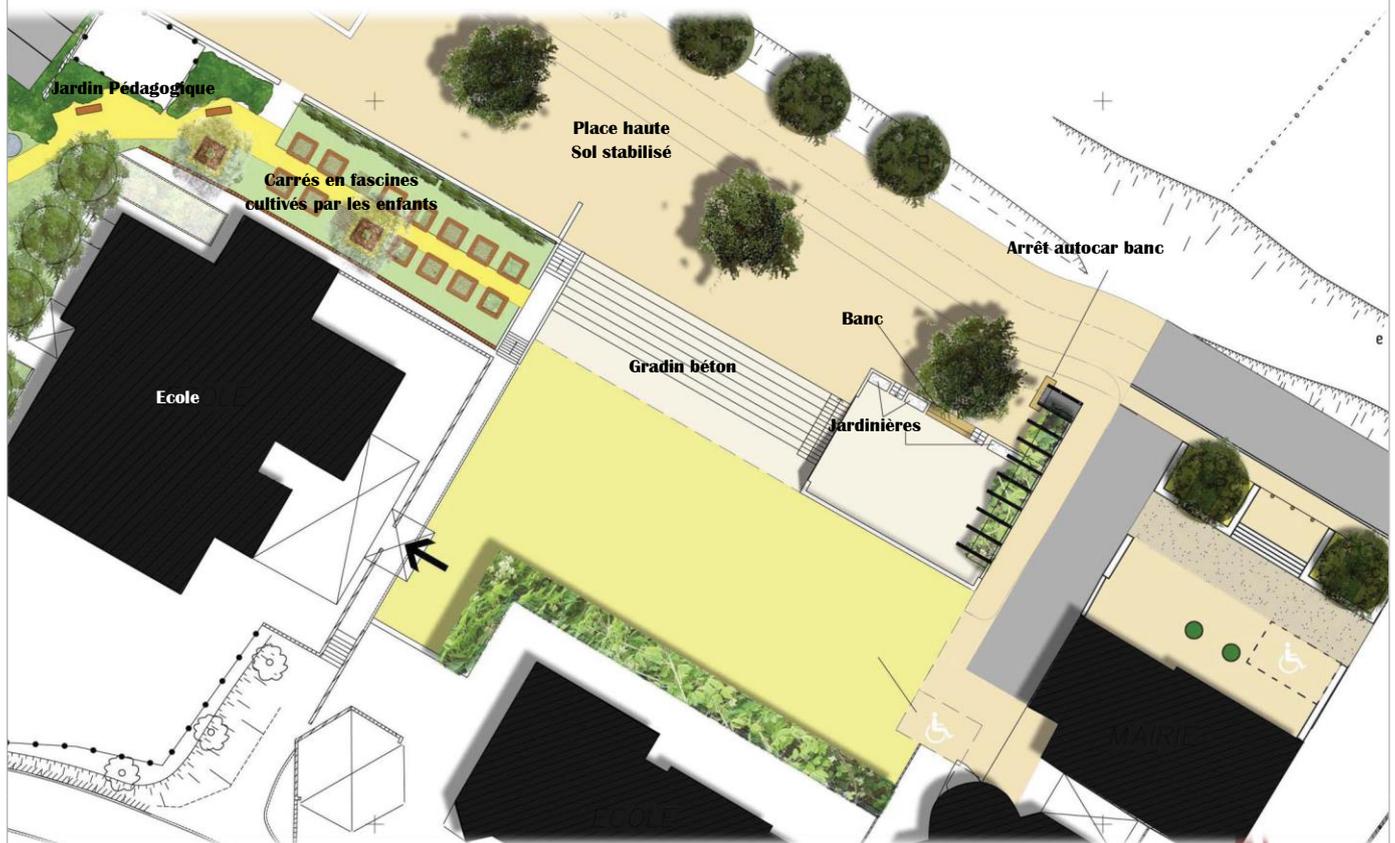
- Etat (DETR)	250 000.00 €
- Etat (TEPCV)	10 000.00 €
- Conseil Régional	217 000.00 €
- Conseil Départemental	70 000.00 €
- Syndicat d'électrification Travaux	17 000.00 €
- Syndicat d'électrification enfouissement réseau orange	9 250.00 €

TOTAL

573 250.00 € (80%)

- Commune

- Emprunt (durée 10 ans – Taux 1.49 %)	50 000.00 €
- Autofinancement	96 750.00 €



La réalisation de ces travaux entraine des nuisances, tout particulièrement pour les habitants riverains, nous les remercions de leur compréhension.

Les plus grosses interventions devraient être terminées pour la fin de l'année.

Centre village opération foncière

Mme Meiffren Emilie ayant décidé de procéder à la vente de sa propriété située quartier le Mardaric, le Conseil Municipal a délibéré le 12 mai 2015 de s'en porter acquéreur.

Cet ensemble foncier comporte :

- *1 bâtiment composé de :*
 - *1 local commercial en rez de chaussée*
 - *1 logement à l'étage lié au commerce*
 - *1 studio (45m²) avec entrée indépendante*
- *1 terrain à l'arrière du bâtiment d'une surface de 1039m²*



Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional et du FISAC. Nous avons obtenu une subvention du Conseil Régional de 50%. Par contre, la commission chargée de l'attribution du fond FISAC n'a pas retenu notre demande.

Un emprunt de 60 000 € auprès de la Banque Postale au taux de 1.70% sur 10 ans a été contracté pour cette acquisition.

L'objectif du Conseil Municipal au travers de cette acquisition est d'une part de maintenir et redynamiser l'unique commerce présent au centre du village et d'autre part, de réaliser sur le terrain une opération de construction de petits logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ce dernier projet est à l'étude et pourrait permettre d'offrir, une possibilité de logement en priorité aux personnes âgées et/ou dépendantes.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce programme.

En ce qui concerne le bâtiment :

- *Le studio : les travaux de réhabilitation devraient commencer rapidement. Différentes entreprises sont consultées pour l'obtention de devis. Des subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat ont été obtenues. Ce logement sera conventionné et pourra bénéficier des droits à l'APL pour le futur occupant.*
- *Le local commercial et son logement à l'étage : vous avez pu constater que le restaurant n'est plus en activité depuis le début de l'année. Toujours dans le même objectif de ne pas laisser mourir notre village, le Conseil Municipal a décidé le 14 mars 2016 d'autoriser Madame le Maire de présenter une offre au liquidateur pour le rachat du fonds commercial en restauration et de la licence de débit de boissons.*

L'offre présentée a été jugée correcte et acceptée par le liquidateur.

Nous travaillons actuellement à la mise aux normes (multiples) de ces locaux.

Un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie a été passé pour nous conseiller dans cette tâche et nous accompagner pour sélectionner un candidat qui reprendra cette activité de restauration et la fera (nous l'espérons) prospérer.

Naissances

- *BLAGA Bella, Fleur, Martine* née le 17 juin 2014 à Manosque
- *PICOZZI Yann, Frederic, Alain, Philippe* né le 8 octobre 2014 à Aix-en-Provence
- *NICOLA Mathis, Jean* né le 24 décembre 2014 à Aix-en-Provence
- *ISANBERT Stella, Nicole, Josselyne* née le 6 avril 2015 à Digne-les-Bains
- *HOLAS Jordan, Tony, Gilbert* né le 11 avril 2015 à Digne-les-Bains
- *ACCOU Jules, Francis, Edmond* né le 15 juin 2015 à Manosque
- *BIGO Louis, Gabriel* né le 4 août 2015 à Manosque
- *LALISSE Camille* née le 28 août 2015 à Digne-les-Bains
- *BOITEL Margaux, Noëlle, Elisabeth, Lucile* née le 1 septembre 2015 à Digne-les-Bains
- *MICHEL Aaron, Marc, Henry* né le 25 décembre 2015 à Manosque
- *MAUREL Lina, Méline* née le 10 janvier 2016 à Gap
- *GATINEAUD JEAN Ezio* né le 22 mars 2016 à Digne-les-Bains
- *HOLAS Falone, Alexandra, Manuella, Amy* née le 29 mars 2016 à Digne-les-Bains
- *CHIAPPERO Leo, Jacques, James* né le 9 avril 2016 à Gap
- *VALVERDE Elyo, Jacky, Manuel* né le 24 mai 2016 à Manosque
- *BLAGA Maxime* né le 7 Juin 2016 à Manosque

Mariages

- *MAS David et SCHOEFFTER Anne-Marie* le 7 juillet 2014
- *IORIO Mickaël et MICHEL Sandra* le 13 septembre 2014
- *CHANEL Jean-Baptiste et DI RUZZA Céline* le 18 octobre 2014
- *GUILBAUD François et VALVERDE Marie-Antoinette* le 18 avril 2015
- *BLAGA Ion et MARTIN Amandine* le 7 juin 2016

Mariages à venir

- *DJAOULI Mikaël et CHASSOUAN Cristelle* le 30 juillet 2016
- *SALINGUE Vincent et ROUSSELOT Alexandra* le 13 Août 2016

Décès

- *BASILE René* le 21 juillet 2014
- *BAUDINO Jacques* le 6 octobre 2014
- *LACROIX André* le 22 février 2015
- *SALVADOR Francesco* le 15 octobre 2015
- *PUT Jean-Clément* le 19 juin 2016 à Paipin
- *PELLESTORD Marthe* le 28 juin 2016 à Volonne



C.C.A.S

**«Lorsque les familles sont à la recherche d'informations,
lorsqu'une personne est en difficulté et qu'elle ne sait pas à qui s'adresser, le CCAS est
souvent la meilleure adresse»**

Le Centre Communal d'Action Sociale est une assemblée d'élus municipaux et de représentants des habitants présidée par le Maire de la commune. Il a pour objectif de venir en aide aux personnes qui traversent des épreuves dans leur parcours de vie.

Les membres du CCAS sont à l'écoute et disponibles pour orienter les personnes vers les services compétents, les accompagner dans leurs démarches administratives ou leur apporter une aide financière.

Fonctionnement

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Établissement public administratif communal, le CCAS est doté d'une personnalité juridique propre. Il est administré par un conseil, présidé de droit par le maire. Représentant la diversité de la commune, les membres du CCAS sont en effet, de façon paritaire, pour moitié élus au sein du conseil municipal et pour moitié nommés par le président parmi des personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Présidente: Mme CHAIX Chantal (Maire).

Délégués du Conseil Municipal: Mme MORINEAUD Isabelle (Vice-Présidente),
Mr MARTINEZ Alain, Mr TRABUC Christian.

Membres nommés: Mme BLANC Jeannette, Mme BROCHE Françoise,
Mme GALANTINI Patricia, Mme PRIAM Josiane.

Le CCAS propose aux seniors une excursion à la journée dans la région en collaboration avec le CCAS d'Entrepierres et celui d'Aubignosc, un repas de Noël, et effectue la distribution des colis de Noël.



Excursion au Château de Sauvan et à l'Abbaye de Valsaintes

Le 1^{er} Juin 2016

Repas de Noël animé par
l'association de théâtre

« les MALFOUTUGASSAIS »



FOYER RURAL



La présidente est Madame Mireille Roussel, pour plus d'informations, vous pouvez la contacter avec son équipe

06 38 95 86 21 / 04 92 31 95 31 / frds04290@orange.fr

Après des vacances bien méritées, les activités du foyer rural reprendront en septembre.

Activités pour 2016-2017

- *Sophrologie avec Marc MARTIN*

Les lundis de 18h15 à 19h15. Reprise lundi 26/09

- *Pilates avec Barbara ABADIA*

Les lundis et mercredis de 19h15 à 20h15. Reprise lundi 12/09

- *Réveil Musculaire avec Isabelle MORINEAUD*

Les mardis de 8h à 9h. Reprise mardi 13/09

- *Chorale avec Grégory BARROIS*

Les mardis de 20h30 à 22h30. Reprise mardi 06/09

- *Théâtre avec Hubert DE POURQUERY*

Les mercredis et jeudis à 20h30. Reprise mercredi 07/09

- *Zumba avec Carine DUCHAMPT*

Les jeudis de 19h15 à 20h15. Reprise jeudi 08/09

- *Rando avec Patrick MARIN 2 dimanches par mois.*

Calendrier sur le site www.foyerruraldesalignac.org

Egalement à venir

- *LOTO DE NOEL le dimanche 27/11/2016*
- *CARNAVAL DES ENFANTS le dimanche 26/02/2017*
- *FETE DES PLANTES ET DE L'ARTISANAT le dimanche 30/04/2017*
- *FETE DE LA MUSIQUE le mercredi 21/06/2017*



Les Aînés



Le Club des Aînés ouvre ses portes les mercredis de 14h à 18h pour se retrouver autour d'une partie de cartes, de scrabble ou de rami. Nos rencontres se terminent par un goûter, dans la joie et la bonne humeur.

Notre club est aussi tourné vers les autres. Le vendredi, nous fabriquons des objets que nous vendons au profit de diverses associations. Nous avons participé à la journée ELA, association qui lutte contre la leucodystrophie, en partenariat avec l'école de Salignac. Nous nous sommes également joints à La Ligue contre le Cancer en participant à un vide grenier. A l'occasion de la traditionnelle Fête des Plantes, nous tenons un stand.

Toutes ces rencontres, permettent de lier des amitiés, de combler la solitude de plusieurs personnes. Ce sont de grands moments de convivialité, et nous sommes heureux d'apporter notre contribution aux associations en les aidants de cette manière.

Nous allons terminer nos rencontres fin Juin pour mieux se retrouver en Septembre.



«Amitié et partage», telle est notre devise!

Nadine Gargano



Recette de l' amitié

Un peu de disponibilité

Un zeste de tendresse

Une pincée d' écoute

Et beaucoup de sincérité



Accueil de Loisirs 2016

Les p'tites bouilles

La communauté de Communes Lure Vançon Durance organise un centre de loisirs sans hébergement sur la commune d'Aubignosc.

Accueil des enfants de 3 à 11 ans du

7 au 29 juillet 2016



Tarifs :

Pour les familles résidant sur la CCLVD : 9.50 € par jour et par enfant, repas non compris.

Pour les personnes travaillant sur le territoire de la CCLVD ou pour les grands-parents inscrivant des petits-enfants: 15 € par jour et par enfant, repas non compris.

Pour les personnes extérieures : 25 € par jour et par enfant, repas non compris.

Une participation de 10 € par semaine pourra être demandée en supplément pour les sorties.

Les enfants ont la possibilité de rentrer manger chez eux ou de prendre le repas à l'accueil de loisirs pour un montant de 4 €. Des piques niques sont parfois organisés.

Le règlement est à effectuer impérativement à l'inscription.

Il vous est possible d'inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs pendant les vacances, dans la limite des places disponibles, au minimum 2 jours avant l'inscription définitive.

Du jeudi 7 juillet au mercredi 27 juillet.

Sur les temps d'accueil du matin et du soir : de 8h00 à 9h00 et de 17h à 18h

Contact : Floriane SERRANO

Bureau Peipin 04.92.62.52.41

Ecole Aubignosc 04.92.62.43.44

Portable 06.78.45.86.43

Mail : lesptitesbouilles04@orange.fr



Communauté de Communes Lure Vançon Durance

Quel avenir pour l'intercommunalité ?

La loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) contient des dispositions visant à rationaliser l'intercommunalité. Effectivement, elle prévoit que les intercommunalités doivent désormais atteindre un seuil minimum de 15 000 habitants, avec des adaptations pour les territoires les moins densément peuplés comme le nôtre, sans néanmoins que le seuil soit inférieur à 5 000 habitants.

En Octobre 2015, le Préfet du 04, porte à connaissance le nouveau schéma de coopération intercommunale qui prévoit le regroupement de la communauté Lure Vançon Durance (CCLVD) avec la communauté de communes de la Vallée du Jabron, la communauté de communes du Sisteronais avec celle de la Motte-du-Caire Turriers, du Laragnais et de Ribiers Val de Méouge. Quant à la communauté de communes de Moyenne Durance elle rejoint le Pôle Dignois et constitue ainsi une communauté d'agglomération.

Plusieurs démarches ont été menées :

- Pour un rapprochement avec le Sisteronnais. Son Président nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas étendre leur périmètre à d'autres communautés de communes dont acte.

- Pour un rapprochement avec la Moyenne Durance. La CCLVD et la commune de Salignac ont délibéré pour une fusion avec cette entité seulement s'il n'y avait pas de rapprochement avec le Pôle Dignois. Cette hypothèse étant possible par le dépôt d'un amendement au projet de Monsieur le Préfet devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

La communauté de communes Moyenne Durance est revenue sur sa décision initiale et a finalement fait le choix de fusionner avec le Pôle Dignois.

La future communauté « Jabron-Lure » que nous allons former le 1^{er} Janvier 2017, a quelques compétences communes que nous essaierons de développer notamment le service périscolaire.

Les compétences principales de la CCLVD sont la gestion des écoles, des services liés à l'enfance et à la jeunesse (restaurant scolaire, garderie, temps d'aménagement périscolaire (TAP), crèche, centre de loisirs), le service de l'assainissement non collectif (SPANC), le ramassage des ordures ménagères à travers du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la Moyenne Durance.

La loi va nous obliger à prendre de nouvelles compétences. En 2017, promotion du tourisme, en 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en 2020, la gestion de l'eau potable et de la collecte des eaux usées.

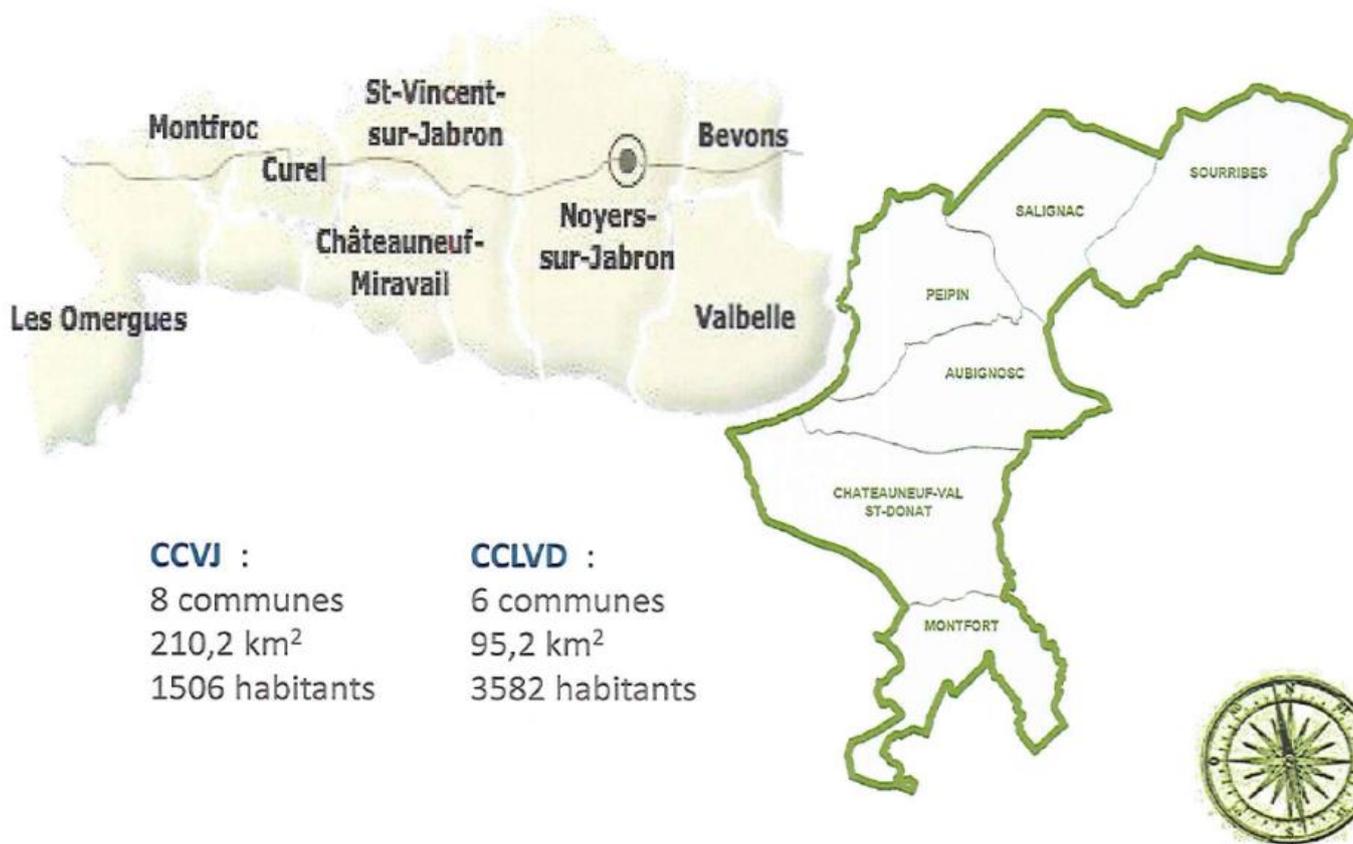
Une quantité importante de travail nous attend pour organiser le fonctionnement de cette future entité.

Beaucoup d'inquiétude aussi, car si les dotations de fonctionnement sont en baisse pour la commune, elles le sont aussi pour les communautés de communes.

Ceci a d'ailleurs contraint la CCLVD à augmenter les tarifs des services périscolaires et à demander aux communes la prise en charge pour la première année du Fond de péréquation intercommunal à la hauteur de 25 000€ pour la commune de Salignac.

Nous vous informerons sur le site (salignac04.fr) et dans nos prochains bulletins, de l'avancement de ce dossier.

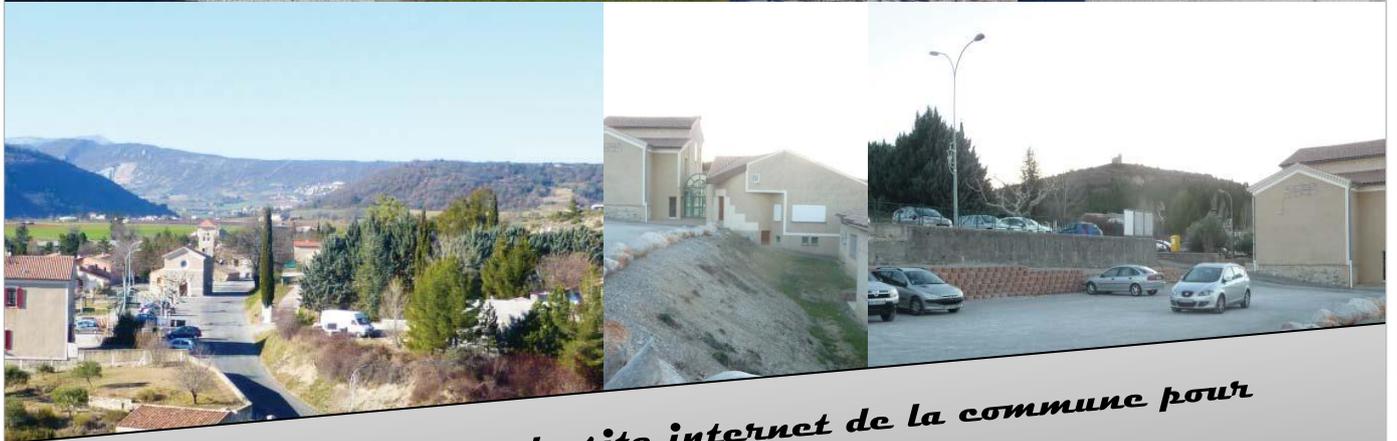
CCVJ et CCLVD



Salignac



A bientôt à Salignac



*Et rendez-vous sur le site internet de la commune pour
toujours plus d'informations
www.salignac04.fr*



Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.